

Charte de respect mutuel

Cours de guitare

1 – Définition

- Un cours de guitare représente uniquement l'apprentissage théorique et pratique de la musique par le biais d'un instrument qui est dans ce cas, la guitare, par un professeur à destination d'un ou plusieurs élèves.

2 - Déroulement des cours

- Un cours doit se dérouler au domicile de l'élève, dans un espace et un cadre calme et propice à l'apprentissage de l'instrument, si possible dans une pièce en présence uniquement du professeur et de ou des élèves.

- L'élève se doit de posséder une guitare pendant la durée des cours de guitare et se doit de l'apporter à chaque cours.

- Le professeur quant à lui doit également se munir d'une guitare ainsi que d'un support efficace pour assurer son cours.

- Les leçons suite aux cours doivent être soit remis en main propres soit envoyés par mail dans un délai maximal de 24h afin que l'élève ait un temps respectable pour travailler.

3 – Durée des cours

- La durée des cours est choisie en fonction des besoins et des envies des élèves et sont modifiables en cas d'accord consenti mutuel entre le professeur et les élèves.

- Le cours commence à l'heure précise instaurée entre l'élève et le professeur au préalable et doit durer le temps escompté.

- Tout retard éventuel au début du cours sera rattrapé à la fin de ce cours.

4 – Prix des cours de guitare

- Les prix sont variables selon le forfait de cours choisi et la durée du cours. Ils ne sont ni négociables, ni remboursables.

- Les prix des cours de guitare sont uniquement fixés par le professeur. Il est en droit de les modifier à son bon vouloir à conditions que les élèves en soient informés et affectés qu'en cas de réengagement avec le professeur.

5 – Absences

- En cas d'absence, les élèves sont tenus par courtoisie de prévenir le professeur 24h à l'avance par téléphone ou par mail.

- Tout cours manqué et signalé sera rattrapé. Les modalités du jour et de l'heure seront convenus en accord mutuel entre le professeur et l'élève absent.

- Tout cours manqué sans avoir prévenu au préalable le professeur sera décompté sur la facture.

6 – Règlement des cours de guitare

- Les élèves peuvent régler leurs cours de guitare en espèces, par chèque ou directement sur le site internet via le site : PayPal.
- Les factures seront adressés directement aux élèves où aux responsables légaux et devront être réglés dans une durée d'une semaine à partir du moment de la présentation de cette dernière sous peine d'arrêt définitif des cours de guitare avec les élèves concernés.
- La facture permet de bénéficier d'une déduction fiscale sur les élèves imposables en l'adressant directement aux services des impôts et n'est valable que si le cours a lieu chez l'élève et uniquement pour des cours individuels.

7 – Attitude

- L'apprentissage de la guitare requiert de l'attention, de la rigueur et un sérieux de part et d'autre ainsi que du travail personnel en cours et en dehors de la part de l'élève.
- Le professeur et les élèves sont tenus d'être respectueux entre eux, de ne pas tenir de propos injurieux et de garder une relation cordiale et professionnelle sous peine d'arrêt définitif des cours de guitare avec les élèves concernés et ce même en dehors du cours.

Signature de l'élève
ou du responsable légal :

Signature du professeur :

